

STRUCTURE DE PREMIER ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE SPADA

Katia DELECROIX

Directrice

Aude LAURENT

Cheffe de service

Omar DANY

Coordonnateur

MISSION

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'ARS est en charge de la SPADA Meurthe et Mosellane.

- Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du guichet unique de Lorraine : aider à l'enregistrement de la demande d'asile,
- Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil,
- Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Domiciliation administrative et aide à la constitution du dossier OFPRA.

FINANCEMENT

ÉTAT - OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)

ÉQUIPE

Direction	0,10	ETP	
Agent administratif / accueil	0,70	ETP	
Agent d'accueil	1,00	ETP	
Chef de service éducatif.....	0,35	ETP	
Travailleur social coordonnateur	0,35	ETP	
Travailleurs sociaux.....	4,00	ETP	<i>jusqu'au 01/10/2023</i>
.....	3,5	ETP	<i>à compter du 01/10/2023</i>
Apprenti en travail social	1,00	ETP	<i>jusqu'au 30 juin 2023</i>
Travailleur social en charge de la veille documentaire et juridique	0,20	ETP	

▲ ARRIVÉES

1 435 personnes dont :

1 019 adultes

416 enfants

▲ ACTIVITÉ

Nombre de domiciliations.....	940
Nombre de dossiers OFPRA.....	360
Nombre de ménages orientés sur CADA / HUDA (hors HUDA 1).....	226
Nombre de ménages orientés sur HUDA 1.....	195
Nombre de ménages orientés sur CAES	26
Nombre de ménages orientés sur ATSA / PRAHDA ADOMA	28
Nombre de ménages orientés vers l'hébergement généraliste (115)	438
Nombre de personnes en Prestation A	1 435
Nombre de personnes en Prestation B	1 340
Nombre de nouvelles personnes en Prestation C	89



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. PRÉSENTATION DE LA SPADA	2
1.1 Les missions du service	2
1.2 Son organisation.....	5
1.3 Les partenaires	7
2. L'ANNEE ECOULÉE ET LES PERSPECTIVES.....	8
2.1 Les faits marquants	8
2.2 Les perspectives	9
3. L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2023	10
3.1 Les arrivées des demandeurs d'asile à la SPADA.....	10
3.2 La typologie des personnes arrivées au service.....	11
3.3 Les nationalités.....	12
3.4 Les données liées aux accompagnements (prestations A et B)	12
3.5 Les données et l'activité liées aux accompagnements en prestation C (activité de janvier à septembre)	15
3.6 L'orientation vers l'hébergement et les demandes d'Aide au Retour Volontaire.....	16
CONCLUSION	17
GLOSSAIRE	18
ANNEXES.....	19
Annexe 1 : Livret « Le parcours du demandeur d'asile à Nancy »	19
Annexe 2 : Notice explicative de la Borne Anito	20

INTRODUCTION

La Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA) est l'un des services composant le pôle asile de l'association. Ce service est basé au centre-ville de Nancy.

Dans le cadre d'un regroupement solidaire construit avec les associations Foyer Notre Dame (67), Accès (68), la Croix-Rouge (10 et 51) et l'AIEM (57), l'AARS gère la SPADA Meurthe-et-Mosellane. Chacune de ces associations gère une SPADA par département selon un marché établi pour une durée de trois ans (2022-2025). Ces services sont financés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

Ce service accueille les personnes souhaitant demander l'asile à leur arrivée en Meurthe-et-Moselle (primo-arrivants), et des personnes en situation de réexamen. Le service est missionné pour l'accompagnement des personnes non hébergées sur les différents dispositifs d'hébergement dédiés à l'asile (Dispositif National d'Accueil) tout au long de leur procédure via trois prestations spécifiques.

L'activité de l'année 2023 a été marquée par un flux des arrivées variable selon les mois et l'annonce de la loi Asile.

Ce rapport va présenter le service et son activité notamment à l'aide de données chiffrées.

1. PRÉSENTATION DE LA SPADA

1.1 Les missions du service

Les principales missions de la SPADA sont :

Accueillir les publics demandeurs d'asile en amont du Guichet Unique (GU) de Lorraine situé à Metz : aider à l'enregistrement de la demande d'asile.

Accéder aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge.

Dispenser un accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le Dispositif National d'Accueil (DNA).

Domicilier administrativement et aider à la constitution du dossier OFPRA.

Ces missions se déclinent autour de 3 prestations, A, B et C détaillées ci-après et énoncées dans le cahier des charges.

Prestation A : Cette prestation concerne les étrangers adultes (isolés, couples ou en famille avec mineurs à charge) ou des enfants mineurs en présence d'un représentant légal, qui sollicitent une première demande d'asile ou qui souhaitent déposer une demande de réexamen.

Cette prestation consiste à :

- Renseigner l'étranger sur la procédure d'asile,
- Renseigner le formulaire d'enregistrement en ligne de la demande d'asile et prendre le rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile) à Metz grâce à un logiciel national, le portail SIAEF. Ce rendez-vous au GU va déterminer leur situation de demandeur d'asile, à savoir s'ils sont en procédure normale, procédure accélérée ou "dublinés", et aussi s'ils sont bénéficiaires des CMA (Conditions Matérielles d'Accueil"),
- Remettre au demandeur d'asile la convocation sur laquelle figure sa photo numérisée, lui permettant par ailleurs de justifier sa présence sur le territoire,
- Signaler les étrangers vulnérables, orienter si besoin vers des services de santé (PASS au CHU de Nancy), ou vers des associations caritatives,
- Solliciter à composer le 115 pour accéder à un hébergement au sein de la MADA (Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile) si besoin ou rupture d'hébergement,
- Orienter vers le Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES) pour un hébergement pérenne, géré par l'association ARS, en fonction des places vacantes (45 places).

Concernant les mineurs non accompagnés qui sollicitent l'asile, ils doivent être représentés dans leurs démarches à tous les stades de la procédure par un représentant légal. Dès lors que le mineur se présentera seul à la SPADA, il sera orienté vers les services d'Aide Sociale à l'Enfance, et plus particulièrement le service des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

Prestation B : Cette prestation consiste à assurer l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile après leur passage au guichet unique avec :

- L'explication de la procédure et domiciliation avec la délivrance d'une attestation de domiciliation,
- L'information sur les démarches relatives à la demande d'asile,
- L'explication à l'accès au portail OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) dématérialisé pour recevoir la convocation, les décisions, l'accusé de réception du dossier OFPRA,
- Le recueil écrit du récit de la personne, sa traduction et son envoi à l'OFPRA,
- L'orientation vers la Ligue des Droits de l'Homme ou les avocats spécialisés en droit des étrangers pour les personnes Dublinées (si besoin),
- L'accès à l'application « Anito », permettant de consulter via internet, si réception de courrier au service,

- La remise et l'explication du courrier lié à la procédure de demande d'asile, une personne ayant une réponse négative de l'OFPRA peut faire un recours à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile)
- Les démarches liées à l'Aide Juridictionnelle (uniquement pour le recours à la CNDA),
- Le lien avec les avocats, l'OFII, l'OFPRA, la CNDA, en cas de problème,
- L'envoi de pièces complémentaires à l'OFPRA, la CNDA, aux avocats,
- Le remplissage du dossier à envoyer à la sécurité sociale pour ouverture des droits santé (délai de carence de trois mois après la date d'arrivée en France),
- La mise en relation des personnes avec des traducteurs pour la traduction des preuves (traduction à la charge des familles),
- Assurer des cours de FLE (Français Langue Etrangère) ou orienter les personnes vers des cours enseignés au sein d'associations ou Maisons de la Jeunesse et de la Culture,
- La transmission des informations (notification à signer par le demandeur d'asile et billets de train) si la personne est orientée vers un hébergement du DNA.

La prise en charge de cette prestation peut s'interrompre dans plusieurs cas :

- ↳ Si la personne est orientée vers un dispositif d'hébergement du DNA (HUDA, CADA, PRAHDA, DPAR),
- ↳ Si la personne est déboutée de sa demande d'asile et qu'elle n'engage pas de réexamen de sa demande d'asile,
- ↳ Si la personne se désiste de sa demande d'asile,
- ↳ Si le comportement de la personne n'est pas adapté (comportement violent au regard des usagers ou du personnel). L'OFII en sera averti et orientera la personne vers une autre structure de domiciliation.

Les personnes souhaitant introduire une demande de réexamen de leur dossier de demande d'asile sont domiciliées à la SPADA. La demande de réexamen se fait très souvent à la réception de l'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français), et donc du statut de débouté. Dans le cadre d'un réexamen, les personnes doivent apporter des éléments nouveaux et convaincants à leur demande d'asile initiale. La démarche est semblable à une demande d'asile initiale avec un rendez-vous au GU, la demande de réexamen peut être jugée irrecevable par l'OFPRA, et ne sera donc pas étudiée, sinon les personnes seront à nouveau convoquées à l'OFPRA.

Prestation C : Cette prestation consiste à accompagner les personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

La durée de l'accompagnement est de 3 mois (renouvelable une fois) à compter de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA.

Cette prestation vise à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux bénéficiaires non pris en charge par un dispositif dédié.

L'accompagnement, réalisé dans ce cadre, comprend les actions suivantes :

- Maintenir la domiciliation à la SPADA, dans l'attente d'une domiciliation de droit commun,
- Informer le réfugié sur les démarches à réaliser dans les domaines suivants : séjour, droits sociaux, hébergement et logement, emploi et formation et, le cas échéant, la procédure de réunification familiale,
- Mettre en relation le réfugié avec la Direction Territoriale de l'OFII pour la signature du CIR (Contrat d'Insertion Républicaine) et les formations linguistiques et civiques (cours d'apprentissage de français obligatoires),
- Mettre en relation le réfugié avec les services compétents pour l'ouverture effective des droits sociaux correspondant à sa situation : prestations sociales et familiales, dépôt de demande de logement ou d'hébergement d'insertion, ouverture d'un compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, demande de RSA,
- Informer et appuyer le réfugié dans ses démarches de reconnaissance des diplômes et/ou de validation professionnelle.

La finalité de cet accompagnement est la mise en place de ses droits et l'accès à un logement autonome ou accompagné.

Cette prestation est contractualisée entre l'utilisateur et le travailleur social par le biais d'un contrat où une participation active de l'utilisateur est demandée dans un souci d'insertion. La durée de trois mois est bien souvent prolongée afin d'appréhender l'ensemble des démarches à faire.

Cette prestation a pris fin en septembre à la suite du déploiement du dispositif AGIR (pour le logement, le maintien et ouverture des droits et l'emploi des personnes réfugiées) par l'association ARELIA. La mission de la SPADA est donc de faire les démarches ANEF à la préfecture pour l'obtention du titre provisoire et prendre rendez-vous à l'OFII pour la signature du CIR. La suite de l'accompagnement global s'effectue par le service AGIR, les personnes restantes domiciliées à la SPADA. Si les personnes n'intègrent pas le dispositif AGIR, la prise en charge et domiciliation prennent fin et celles-ci peuvent se tourner vers des Maisons De la Solidarité.

1.2 Son organisation

La SPADA est ouverte tous les jours du lundi au vendredi avec un accueil du public de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures.

Les bureaux sont partagés avec les services MADA et CAES, favorisant ainsi les échanges sur des situations communes, et permettant de partager les expériences du quotidien.

L'accueil des primo-arrivants est effectué prioritairement le matin et si besoin en début d'après-midi. Tous doivent être pré-enregistrés le jour même de leur arrivée et ce quel que soit le nombre de personnes qui se présente. Le délai de rendez-vous au GUDA est en moyenne de deux jours, et peut être supérieur selon les flux aux SPADA de Nancy et de Metz, et les personnels présents à la préfecture de Metz.

Les prestations B (premier rendez-vous à la suite du passage au GU) et C sont réalisées par le biais de rendez-vous en journée. Une permanence courrier a lieu tous les matins où les personnes viennent chercher leur courrier et des réponses dans le cadre de leur accompagnement.

Les durées d'accompagnement dans le cadre de la prestation B sont aléatoires. Cette durée varie selon les dates de convocations à l'OFPRA plus ou moins rapide et la durée de traitement des recours CNDA et les délais de réponses.

L'équipe est composée de :

- Quatre intervenants sociaux,
- Un agent d'accueil,
- Un agent administratif à 70%
- Une apprentie éducatrice spécialisée jusqu'en juin,
- Une stagiaire éducatrice spécialisée au deuxième semestre,
- Une conseillère numérique à mi-temps,
- Un coordinateur commun avec les services MADA et SPADA,
- Une cheffe de service commune avec les services MADA et CAES,
- Une directrice de pôle.

Deux assistantes de gestion et de direction du pôle interagissent également dans l'organisation du service.

Une réunion mensuelle avec l'ensemble de l'équipe permet d'échanger sur l'organisation du service et les ajustements à faire concernant l'accueil, ainsi qu'une synthèse mensuelle avec chaque travailleur social permet d'échanger sur les situations des personnes accompagnées.

Un travailleur social assure seul la prestation C, tandis que les prestations A et B sont assurées par les quatre travailleurs sociaux selon un roulement.

Les agents d'accueil et administrative travaillent en lien constant avec les intervenants sociaux pour l'accueil des usagers, la remise des courriers et la mise à jour des données sur le serveur.

Il existe des supports d'information et de communication diversifiés sur le parcours du demandeur d'asile (présenté en annexe 1), sur les aides attribuées par la ville de Nancy, ainsi qu'une trame de questions pour les aides au récit (traduite en différentes langues) et également des dépliants sur les ARV (Aides au Retour Volontaire). Certains de ces documents ont été créés par l'équipe afin de faciliter la compréhension des démarches.

Le service est équipé d'un logiciel de domiciliation "ANITO" permettant aux usagers en se connectant via un compte créé en amont de visualiser s'ils ont reçu du courrier. On constate une utilisation pas aussi optimale qu'attendue. Certains usagers éloignés de la téléphonie, l'accès à internet, l'absence d'équipement (ordinateur, téléphone portable), sont des freins à son utilisation. Aussi ces personnes continuent à appeler le standard ou se présentent spontanément au service. La conseillère numérique est chargée lors des permanences courrier d'initier et former les usagers à ce logiciel Anito via une borne. La finalité est de rendre autonome les personnes lors de leur venue au service et de gérer le flux des personnes au service. Vous trouverez en annexe 2 une notice explicative en faveur des usagers affichée au service.

1.3 Les partenaires

Pour accomplir leurs missions, les professionnels travaillent au quotidien avec un certain nombre de partenaires :

- Les services de l'État : Direction Territoriale de l'OFII, liens réguliers, notamment avec les agents du back-office présents au sein des locaux de la Préfecture : actualisation DNA, points sur l'ADA, orientations, situations de vulnérabilité, etc...,
- Services de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et Moselle (GUDA),
- Les services de régulation de l'hébergement de l'AARS : SIAO (demandes d'hébergement pour personnes statutaires), MADA (service d'hébergement d'urgence), CAES, dispositifs d'hébergements du DNA,
- Les partenaires santé : PASS, CHRU, CLAT, coordinateur médico-social du CHU, CPAM de Meurthe-et-Moselle (instructions des dossiers d'ouverture des droits après trois mois de présence sur le territoire français),
- Les services médicaux et sociaux : l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cas de présentation de mineurs non accompagnés,
- La Poste et la Banque Postale, pour les acheminements de courriers et les recommandés, ouverture de livret A pour la prestation C,
- Les associations caritatives : orientation des usagers pour les besoins de première nécessité (vestiaires, aides alimentaires). En période hivernale, des prestations supplémentaires (repas) sont mises en place par différents organismes,
- Les partenaires associatifs pour l'aspect procédures et droits des étrangers : CIMADE, Ligue des Droits de l'Homme,
- D'autres services de l'association : Antigone, lorsque des personnes accueillies par la SPADA sont victimes de la traite des êtres humains, les situations font l'objet d'une première évaluation orale pouvant donner suite à une rencontre avec l'utilisateur, l'accueil de jour « 32 d'la rue », prestations d'hygiène, petites collations, etc.,
- Le 115, pour la question de l'hébergement lorsque les personnes déclarent en avoir besoin, une fiche 115 est transmise aux écoutants pour faciliter la prise de renseignements et orienter au mieux (la barrière de la langue peut parfois freiner l'accès à l'hébergement d'urgence),
- Des interprètes : prestataires qui sont essentiellement des plateformes de traduction ou des interprètes indépendants.

2. L'ANNEE ECOULEE ET LES PERSPECTIVES

2.1 Les faits marquants

L'année 2023 a été marquée en premier lieu par une augmentation des arrivées du mois d'août jusque mi-décembre.

Ces arrivées plus importantes ont induit des liens plus étroits avec les structures d'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins, avec la préfecture de Metz pour les prises de rendez-vous au Guichet Unique (les délais de rendez-vous sont passés de 2 à 15 jours parfois), un nombre de premiers rendez-vous prestation B plus conséquent.

Le conflit en Ukraine n'a pas impacté les arrivées, car dès leur présentation à la SPADA, elles étaient orientées vers la préfecture, et parfois certaines personnes ne pouvant disposer du régime "déplacé ukrainien" déposaient l'asile. Nous avons cependant remarqué en fin d'année que dès lors que les Autorisations Provisoires de Séjour (APS) arrivent à terme les personnes ukrainiennes demandaient l'asile, avec comme finalité d'obtention de statut de réfugié.

Aussi, il est constaté un nombre plus important d'hommes isolés en demande d'asile. L'hébergement d'urgence ne pouvant répondre à toutes les demandes, certains d'entre eux se présentent régulièrement au service en demande d'un hébergement. Le service de la SPADA est bien souvent le seul lien que ces hommes ont sur le territoire nancéien. Il leur est proposé de se rendre aux dispositifs de veille sociale (repas du soir et accueil de jour).

L'OFPRA a dématérialisé ses démarches pour l'envoi de documents et convocations. L'embauche d'une conseillère numérique permet de répondre au mieux à ce besoin d'autonomie et d'accès à leurs droits. Sur cet aspect, la dématérialisation a parfois mis en difficulté les usagers (plateformes non traduites en langue maternelle, accès à internet pas facilité, possession aléatoire de smartphones permettant une bonne visibilité des informations via leurs comptes, démarches de création de compte pas simples...). Cette même conseillère numérique effectue également des actions collectives sur les services du pôle (accès au compte CAF, au compte AMELI).

Il y a eu aussi des mouvements au sein de l'équipe : remplacement de l'agent d'accueil en période estivale, congé maternité de l'agent administratif et recrutement de sa remplaçante, arrivées et départs de travailleurs sociaux ayant mis fin à leur période de CDD. L'intervenante sociale de la prestation C a quitté le service suite au déploiement d'AGIR en septembre.

Ces mouvements d'équipe ont amené l'encadrement à effectuer un certain nombre de recrutements, induisant également de la prise de temps à former les nouveaux professionnels. Une personne, titulaire d'un diplôme universitaire en droit des étrangers travaillant sur le pôle a formé ces nouveaux professionnels à la demande d'asile, en s'adaptant aux besoins du poste occupé.

Le choix de ces dernières années d'embaucher des travailleurs sociaux titulaires d'un diplôme du social prend tout son sens dans la qualité d'accompagnement auprès des usagers et ainsi le service se détache de ce fonctionnement historique en mode "guichet".

L'équipe de la SPADA, par ses missions d'accompagnement, d'accueil et d'information, bénéficie de demi-journées de télétravail afin de mettre à jour le volet administratif (mise à jour des dossiers des usagers et tableaux de reporting).

Le service a déménagé en décembre 2022. Après un an d'exercice au sein de ces locaux, force est de constater qu'ils sont plus adaptés au public et plus confortables pour les professionnels avec entre autres l'espace accueil au rez-de-chaussée et l'étage réservé aux équipes.

Une professionnelle a pu se rendre à Paris visiter l'OFPRA et la CNDA et participer à une audience. Aussi l'équipe au complet s'est rendue au GU de Metz et ainsi se rendre compte de l'activité du service en échangeant avec les services de la préfecture et de l'OFII.

Aussi une séance de GAPP (Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles) est organisée chaque mois pour les intervenants sociaux, mutualisée avec d'autres professionnels de la MADA et du CAES. L'intervenant a reconduit pour 2023/2024 son intervention auprès des professionnels. A noter que la participation à ce GAPP s'impose aux intervenants sociaux.

Des rencontres en visio se sont organisées entre encadrants de chacune des SPADA du groupement afin d'échanger autour de nos activités, d'harmoniser les pratiques et partager nos expériences.

A l'initiative de la DGEF (Direction Générale des Etrangers en France) et en lien avec l'OFII, les SPADA de Cergy Pontoise, Toulouse, Metz et Nancy ont été sélectionnées afin d'expérimenter le dispositif Espace France Asile (EFA). In fine, il s'agit de fluidifier le passage des demandeurs d'asile au guichet unique. Pour cela, il est demandé lors des enregistrements à la SPADA de questionner les demandeurs d'asile leurs parcours et d'identifier s'ils ont déjà enregistré l'asile dans un autre pays européen. Des réflexions se sont aussi orientées vers le partage des informations, c'est à dire dans l'objectif de gain de temps au GU, la transmission des papiers d'identité communiqués par l'utilisateur à la SPADA. Cela n'a pas abouti, questionnant fortement la question RGPD (Règlementation Générale sur la Protection des Données). Aussi dans le cadre de cette expérimentation, il est souhaité à terme que les services de l'OFPRA interviennent directement au GU, ce qui a été testé quelques jours au GU de Metz. Cette expérimentation encadrée par des visio régulières avec la DGEF et l'OFII se poursuit à ce jour. L'association a cependant réagi vis-à-vis du fait que cette investigation au moment de l'enregistrement ne devait pas altérer la relation avec l'utilisateur lors de cette première rencontre, et aussi en mettant en avant la notion du temps pris en cas de forte affluence en presta A.

Une rencontre a été organisée avec une avocate du barreau de Nancy, spécialisée en droit des étrangers apportant des éclairages aux travailleurs sociaux et facilitant les échanges avec celle-ci concernant la situation de recours de certains usagers.

2.2 Les perspectives

Les professionnels sont soucieux de proposer le meilleur accompagnement possible, en lien avec les directives et les positions actées par l'OFII, l'OFPRA, et la CNDA vis-à-vis des démarches de demande d'asile en cours.

Pour cela, il est envisagé pour l'année à venir :

- ❖ De poursuivre la conduite du cahier des charges du groupement des SPADA Grand Est,
- ❖ D'accompagner la dématérialisation des procédures OFPRA ainsi que d'autres démarches administratives ; les bornes numériques ont été mises en place au sein des locaux et nécessitent la mise en place d'actions collectives pour l'utilisation de celle-ci,

- ❖ De personnaliser davantage les accompagnements par le biais de temps de synthèse avec les professionnels et les autres services de l'association,
- ❖ De proposer des formations aux professionnels sur la connaissance des pays d'origine, l'approfondissement des connaissances en matière de demande d'asile, l'apprentissage et le perfectionnement de l'anglais,
- ❖ D'organiser à nouveau une visite de l'OFPRA et de la CNDA à Paris, avec la possibilité de participer à des entretiens,
- ❖ Se rendre au Pôle Régional de Dublinés (PRD) à Strasbourg à la rencontre des professionnels et se rendre compte de leur organisation,
- ❖ De rencontrer les professionnels du Back-office (OFII) de Nancy, avec qui les échanges sont quotidiens afin de comprendre leur organisation,
- ❖ De maintenir les temps d'échanges avec les professionnels des autres services du pôle,
- ❖ De rencontrer régulièrement les partenaires ou même en développer de nouveaux : les associations caritatives entre autres, qui deviennent des partenaires indispensables à l'accompagnement, professionnels de santé, associations œuvrant pour le droit des usagers,
- ❖ Remplir la mission Français Langue Etrangère en créant des partenariats et en orientant des personnes accompagnées vers des structures adaptées,
- ❖ Répondre à l'audit annoncé par l'OFII en 2023, mais non programmé.

3. L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2023

3.1 Les arrivées des demandeurs d'asile à la SPADA

Arrivées en Meurthe-et-Moselle :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivées 2021	56	65	44	69	41	50	107	93	110	112	135	90	972
Nombre arrivées 2022	79	87	133	86	110	83	126	178	113	128	134	154	1 411
Nombre arrivées 2023	132	101	101	83	96	108	112	140	183	145	109	125	1 435

Ce tableau présentant les arrivées des trois années précédentes montre une relative hausse des arrivées au niveau de la SPADA 54.

Ces chiffres totaux représentent toutes les arrivées sur le service pour un enregistrement au Guichet Unique.

Le mois d'avril a connu le nombre d'arrivées le moins important de l'année, et le mois de septembre le plus d'arrivées.

Arrivées en Moselle (SPADA de Metz) :

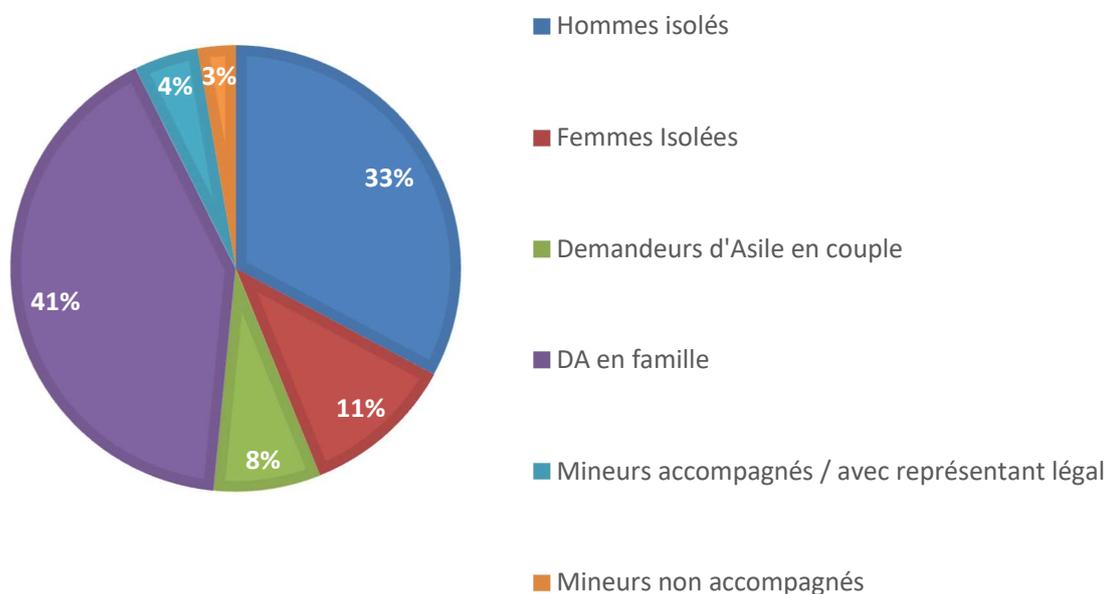
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nombre arrivés 2022	270	327	398	332	286	308	357	374	462	479	414	319	4 326
Nombre arrivés 2023	310	304	254	230	240	221	254	352	306	301	355	250	3 377

C'est aussi le cas en Moselle (voir le tableau ci-dessus), qui enregistre chaque année davantage d'arrivées du fait que le GUDA se situe à la préfecture de Metz, observant également une hausse.

3.2 La typologie des personnes arrivées au service

Sur ce total de 1 435 personnes : on a 1 019 adultes et 416 enfants, se répartissant comme suit :

TYPLOGIE DES ARRIVEES



Ce graphique montre la proportion de demandeurs d'asile en famille est la plus importante, suivie des hommes isolés, puis des femmes isolées.

3.3 Les nationalités

Parmi ces arrivées, les six nationalités les plus représentées (sur les 1 435 personnes) sont :

CLASSEMENT ET NOMBRE D'ARRIVÉES SELON LES NATIONALITES	2022	2023
1	ALBANIE (263)	TURQUIE (243)
2	GÉORGIE (177)	GÉORGIE (184)
3	ARMÉNIE (130)	ALBANIE (142)
4	TURQUIE (94)	ARMÉNIE (103)
5	AFGHANE (87)	SIERRA-LÉONAISE (97)
6	UKRAINE (85)	AFGHANE (77)

Les nationalités les plus représentées des primo-arrivants restent sensiblement les mêmes avec cependant un ordre différent. La Sierra-Léone intègre ce classement quand l'Ukraine en sort.

La Turquie est le pays le plus représenté en 2023.

3.4 Les données liées aux accompagnements (prestations A et B)

Il est important de préciser que ces tableaux sont les tableaux envoyés mensuellement au financeur (OFII), afin de relater l'activité du service. Le premier tableau correspond aux remontées de 2022 et le deuxième à celles de 2023.

Activité de la SPADA	TOTAL 2022		
	DA isolé	DA en famille	Total DA
1. Nombre de RDV délivrés aux étrangers dans le cadre du pré-accueil, en amont de leur enregistrement en GUDA par la Préfecture, dans le cadre d'une demande d'asile	586	779	1 365
2. Nombre de nouvelles domiciliations des DA non hébergés par une structure du DNA, à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile, bénéficiant d'une orientation directive par l'OFII vers la SPADA	368	307	675
3. Nombre de DA domiciliés (<i>la file active correspond à une restitution du dernier mois en cours, et non au cumul trimestriel : cela correspond donc au mois de mars pour le 1er trimestre, etc.</i>)	343	173	516
4. Nombre de DA ayant bénéficié d'un accompagnement social et administratif	627	518	1 145
5. Nombre de DA ayant bénéficié du RDV d'aide au récit	387	354	741
6. Nombre de DA ayant bénéficié de l'aide d'un interprète dans ce cadre	158	177	335
7. Nombre de DA exclus du dispositif d'accompagnement social et administratif, dont la domiciliation doit être maintenue durant l'instruction de la procédure (<i>cas de violence, arrêt des démarches administratives qui incombent au DA : retrait du courrier sur une période excédant un mois, pas de présentation aux rendez-vous avec la Préfecture, l'OFII, l'OFPRA ou la CNDA</i>)	50	27	77
8. Nombre de DA sortis du dispositif SPADA (orientation vers DNA, décision définitive défavorable de l'OFPRA ou de la CNDA)	292	450	742

Activité de la SPADA	TOTAL 2023		
	DA isolé	DA en famille	Total DA
1. Nombre de RDV délivrés aux étrangers dans le cadre du pré-accueil, en amont de leur enregistrement en GUDA par la Préfecture, dans le cadre d'une demande d'asile	630	766	1 396
2. Nombre de nouvelles domiciliations des DA non hébergés par une structure du DNA, à la suite de l'enregistrement de leur demande d'asile, bénéficiant d'une orientation directive par l'OFII vers la SPADA	524	416	940
3. Nombre de DA domiciliés (<i>la file active correspond à une restitution du dernier mois en cours, et non au cumul trimestriel : cela correspond donc au mois de mars pour le 1er trimestre, etc.</i>)	424	129	553
4. Nombre de DA ayant bénéficié d'un accompagnement social et administratif	691	649	1 340
5. Nombre de DA ayant bénéficié du RDV d'aide au récit	529	520	1 049
6. Nombre de DA ayant bénéficié de l'aide d'un interprète dans ce cadre	190	163	353
7. Nombre de DA exclus du dispositif d'accompagnement social et administratif, dont la domiciliation doit être maintenue durant l'instruction de la procédure (<i>cas de violence, arrêt des démarches administratives qui incombent au DA : retrait du courrier sur une période excédant un mois, pas de présentation aux rendez-vous avec la Préfecture, l'OFII, l'OFPPRA ou la CNDA</i>)	34	467	501
8. Nombre de DA sortis du dispositif SPADA (orientation vers DNA, décision définitive défavorable de l'OFPPRA ou de la CNDA)	387	483	870

Le nombre de personnes reçues en vue de la prestation A correspond aux personnes qui ont un rendez-vous pour se rendre au GUDA. Ce nombre est en hausse pour les raisons citées ci-dessus (nombre d'arrivées). Cette ligne ne comptabilise les Mineurs Non Accompagnés (MNA) d'où la différence de 39 personnes.

Le nombre de DA domiciliés (item 3) correspond à la file active en décembre 2023. Cette file active se calcule en tenant compte des nouvelles domiciliations et des fins de prise en charge.

Les items 4-5-6 correspondent à des données chiffrées en lien avec l'accompagnement proposé lors de permanences courrier et lors du premier rendez-vous en prestation B.

L'item 7 correspond aux fins de prise en charge consécutives à des problèmes de comportement ou si un usager ne se rend pas aux rendez-vous au cours de sa procédure de demande d'asile. Ce chiffre est très faible. De manière générale, les personnes sont assez assidues dans leurs démarches.

L'item 8 correspond aux personnes qui ont été orientées vers un dispositif d'hébergement du DNA, ou alors qui sont déboutées de la demande d'asile, il y a donc une fin de prise en charge dans ces cas de figure. Les travailleurs sociaux de ces dispositifs reprennent cette mission administrative en plus de la gestion de l'hébergement.

3.5 Les données et l'activité liées aux accompagnements en prestation C (activité de janvier à septembre)

En 2023, 89 personnes ont bénéficié de la protection (statut réfugié ou protection subsidiaire) à la suite de leur audience à l'OFPRA ou la CNDA, soit 53 personnes isolées, hommes ou femmes, et 36 personnes en famille. À la suite de cette reconnaissance, 80 personnes ont été orientées vers les services de l'OFII afin de signer le CIR.

114 personnes sont sorties de cette prestation au cours de l'année et ce pour plusieurs raisons possibles :

- Fin de prise en charge après trois mois du contrat,
- Fin de prise en charge après six mois du contrat,
- Manque d'adhésion de la personne dans son accompagnement,
- Situations stabilisées au regard de l'emploi, ouverture des droits, accès au logement.

La durée moyenne d'accompagnement est de quatre mois, soit au-delà du contrat initial de trois mois, montrant qu'une reconduction de trois mois était dans la plupart des situations nécessaire.

Les cinq nationalités en 2023 les plus représentées sont les suivantes :

Turque	28
Afghane	11
Syrienne	8
Ukrainienne	7
Albanaise	5

Au total, ce sont 330 personnes qui ont été accompagnées sur l'année via des RDV avec le travailleur social.

3.6 L'orientation vers l'hébergement et les demandes d'Aide au Retour Volontaire

Orientations en 2023 :

Structure	CADA/HUDA Hors ARS	HUDA 1	CAES	ATSA PRAHDA	Hébergement Généraliste
Nombre de ménages orientés	232	207	20	28	438

Pour rappel, la SPADA n'a pas vocation à gérer l'aspect hébergement, mais à orienter vers des dispositifs dédiés, et ce en lien avec l'OFII ou l'équipe de la MADA et du 115.

487 demandeurs d'asile ont été orientés vers des structures d'hébergement du Dispositif National d'Accueil (CADA/HUDA/ATSA/PRAHDA/CAES).

A noter que le CAES, géré par l'association a permis d'accueillir 20 personnes vers cet hébergement avant leur passage au GU, et ainsi leur proposer un hébergement stable. L'OFII valide ces orientations que nous priorisons si une vulnérabilité est annoncée en prestation A.

L'HUDA 1, géré lui aussi par l'AARS, a permis un accueil conséquent de demandeurs d'asile. Ces orientations sont facilitées car gérées par l'OFII de Nancy qui les valide, et charge aux chefs de service de faire le lien sur les modalités d'accueil. L'HUDA étant implanté en périphérie nancéenne, les problèmes liés aux transports sont inexistantes.

438 ménages ont été orientés vers l'hébergement généraliste, c'est-à-dire vers l'hébergement d'urgence via la sollicitation du numéro dédié 115. A préciser que les personnes orientées sont celles n'ayant pu l'être sur des dispositifs du DNA, faute de place ou encore ne disposant pas des CMA.

Les hommes isolés ont un dispositif dédié de « Mise à l'Abri à la nuitée » (10 places sur le site de Modul'Ars). Face à l'afflux plus conséquent au dernier trimestre, le nombre de places est passée de 10 à 15.

13 personnes ont fait une demande d'Aide au Retour Volontaire en 2023.

Les réexamens pour 2022 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
12	13	24	23	18	13	30	22	11	13	17	5

TOTAL = 235

Les réexamens pour 2023 :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
18	17	27	22	16	22	20	8	26	6	15	21

TOTAL = 218

Le nombre de demande de réexamens de la procédure d'asile est en légère baisse en 2023.

CONCLUSION

L'activité de la SPADA a été cette année marquée par un flux plus important au dernière trimestre engageant l'organisation du service.

Le déploiement d'AGIR au niveau du département a aussi demandé une adaptation dans l'accompagnement des personnes BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale). La coordination régulière et indispensable avec ce service se poursuit à ce jour.

Les nouveaux locaux apportent une réelle plus-value dans l'accueil du public.

L'année 2024 va se dérouler avec en toile de fond la loi Asile, l'audit à venir et la fin du marché fin décembre.

GLOSSAIRE

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AGIR : Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés

AIEM : Association d'Information et d'Entraide Mosellane

ATSA : Accueil Temporaire Service de l'Asile

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CAES : Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations

CHRU : Centre Hospitalier Régional Universitaire

CIR : Contrat d'Intégration Républicaine

CLAT : Centre de Lutte Antituberculeuse

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DA : Demandeur d'Asile

DGEF : Direction Générale des Etrangers de France

DNA : Dispositif National d'Accueil

DPAR : Dispositif de Préparation Au Retour

EFA : Espace France Asile

FLE : Français Langue Etrangère

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

GUDA : Guichet Unique Pour Demandeurs d'Asile

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

MADA : Mise à l'Abri des Demandeurs d'Asile

MNA : Mineur Non Accompagné

OFII : Office Français de l'Immigration et d'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PRAHDA : Programme Régional d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

RGPD : Règlementation Générales de Protection des Données

RSA : Revenu de solidarité Active

SIAEF : Système d'Information de l'Administration des Etrangers en France

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Intégration

ANNEXES

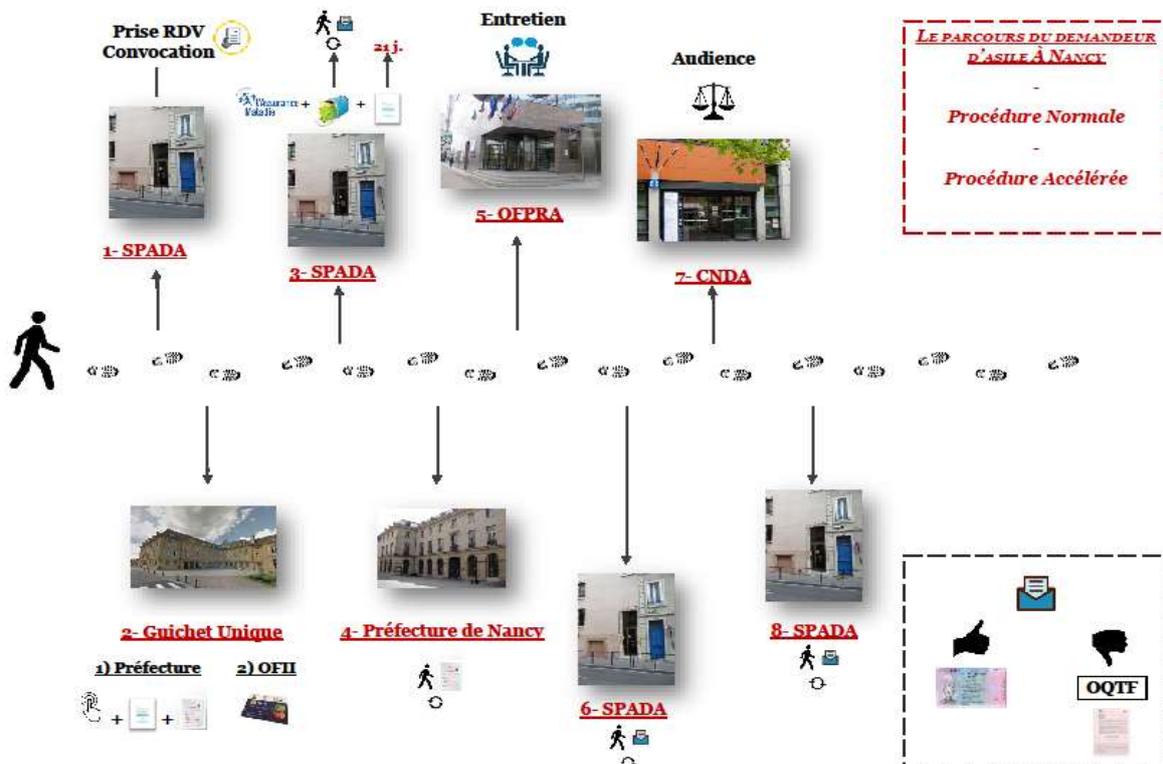
Annexe 1 : Livret « Le parcours du demandeur d’asile à Nancy »



SPADA ARS	44, rue Molitor 54000 NANCY
Guichet Unique Préfecture de Moselle	9, place de la Préfecture 57100 METZ
Préfecture de Nancy	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
OFII Nancy	6, rue Sainte Catherine 54000 NANCY
OPFRA	201, rue Carnot 94136 FONTENAY-SOUS-BOIS
CNDA	35, rue Cuvier 93100 MONTREUIL
Tribunal Administratif Nancy	5, place de la Carrière 54000 NANCY



LE PARCOURS DU DEMANDEUR D’ASILE À NANCY



Annexe 2 : Notice explicative de la Borne Anito



**SPADA
BORNE ANITO
09 H /11H**





← SORTIE



